



Anne-Lise Solliard  
Conseillère communale

Savièse se compose d'une multitude d'offres de loisirs, de balades, de sociétés pour que tout un chacun puisse s'épanouir et se développer dans un contexte paisible et harmonieux.

La richesse de cet environnement ne comble, toutefois, pas le manque de moyens financiers de certains

de nos concitoyens qui recourent à l'aide sociale.

L'aide sociale est l'objet de toutes les critiques. Ceux qui la perçoivent l'estiment insuffisante. Ceux qui cotisent pour des tiers la trouvent naturellement exagérée. Elle est toutefois un ciment de notre société, symbole de la solidarité envers les plus démunis.

Ces quelques lignes se veulent dès lors un petit état des lieux de la situation. C'est un fait, le fonctionnement de la société actuelle génère de façon inexorable une augmentation des aides de l'Etat, notamment dues à :

- la croissance du nombre des bénéficiaires d'aide sociale et de la durée de la perception de l'aide
- la hausse des loyers
- la révision de la loi sur l'assurance-chômage et les révisions successives de la loi sur l'assurance-invalidité
- la révision de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale.

Jusqu'à il y a peu, le dispositif cantonal des mesures d'intégration était essentiellement tourné vers l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'aide sociale. Or, il a été constaté que les chances de succès de telles mesures étaient faibles, voire même inexistantes. En effet, retrouver un emploi sur le long terme relevait malheureusement de l'impossible pour des citoyens fragilisés socialement.

Afin de combler l'absence de mesures adaptées aux bénéficiaires éloignés de l'emploi, un nouveau programme spécifique d'insertion sociale a été lancé. Il est le fruit d'un partenariat entre :

- le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture qui, par le Service de l'action sociale, octroie une subvention et un appui conceptuel
- la Ville de Sion qui, par son centre médico-social, accompagne les



participants provenant de la région sédunoise

- l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) Valais qui accueille et encadre les participants et
- la HES-SO Valais Wallis qui est chargée d'assurer le suivi scientifique durant la phase-pilote d'une année.

Le programme développé et mené par l'OSEO – baptisé « stage d'insertion sociale active » – se veut un lieu d'ancrage et de mobilisation sociale. Par le biais d'activités artistiques, la quinzaine de personnes qui peuvent y être accueillies simultanément retrouvent un cadre communautaire et une dynamique de groupe favorables à la (re)création du lien social. Ils apprennent à partager leurs opinions, à prendre des responsabilités et à réaliser des projets collectifs. Le résultat se ressent dans leur discours ; ils disent se sentir, en effet, à nouveau actifs, entourés et plus confiants dans leurs capacités.

Actuellement, force est de constater que pour maîtriser les coûts liés à l'aide sociale, le travail s'avère long et ardu. Les situations à traiter sont lourdes et découlent souvent d'un manque de formation difficile à combler. Les mesures mises en place n'apportent pas nécessairement le résultat escompté, malgré l'incitation à ce que chaque individu bénéficiaire d'aide sociale mette tout en œuvre pour amoindrir les coûts qu'il génère à la société.

Toutefois, il est aussi à relever que les

nouvelles mesures mises en œuvre portent gentiment leurs fruits. La Commune de Savièse encourage les bénéficiaires d'aide sociale dans les efforts entrepris sur les chemins de la réinsertion.

**Nous ne pouvons, à cet égard, que souligner l'importance pour nos concitoyens touchés par la précarité de pouvoir garder des contacts sociaux notamment en adhérant à l'une des multiples sociétés ou associations actives sur le territoire communal afin de préserver des liens sociaux.**

**Il y va de leur épanouissement personnel et de la réduction des coûts en lien avec l'aide sociale.**



- 2 St-Germain Centre
- 3 Résidence de Zambotte
- 4 Budget 2020 de la municipalité
- 6 Budget 2020 de la bourgeoisie
- 7 Protégeons nos cours d'eau !
- 8 Agglo Valais central
- 11 Savièse « Commune en Santé »
- 12 Nouveaux chefs de service



## St-Germain Centre - Situation à fin 2019



Sylvain  
Dumoulin  
Président

Les travaux sur site pour la construction du nouveau quartier au centre du village de St-Germain ont débuté à la fin 2018 par l'exécution du

terrassement général et travaux spéciaux d'étayage. Ces premières interventions sont terminées depuis la fin juin 2019. En suite des procédures d'adjudications usuelles, les travaux de construction de la structure du parking souterrain ont pu débuter à la mi-septembre 2019.

Les activités de chantier actuelles se concentrent essentiellement sur la réalisation des canalisations de fond de fouille ainsi que sur les surprofondeurs sous piliers et le radier général qui constituent les fondations du futur parking souterrain de St-Germain.

D'ici à la fin de l'année 2019, la quasi-totalité des murs du niveau -3 du parking seront bétonnés.

La démolition des garages actuels des travaux publics est agendée pour juin 2020. La démolition de cette construction permettra de finaliser les travaux de construction des accès Sud au nouveau parking. Les actions utiles à sa réalisation devraient se poursuivre jusqu'à la fin 2020 avec une mise en service prévue pour le premier trimestre 2021.

En parallèle avec les travaux sur site, la commune va débuter en cette fin d'année l'étude de détail des aménagements de la place centrale, sise sur le parking souterrain.

La réalisation des aménagements de la place débutera en 2021.

Les constructions privées dont la maison de la santé devraient débuter dans le premier semestre 2020.

Nous nous réjouissons de l'avancée sur site de ce projet qui va remplir un rôle important dans le développement harmonieux des infrastructures de notre commune.



Secteur du projet St-Germain Centre – env. 11'000 m<sup>2</sup>, le 28 octobre 2019

Le 28 octobre 2019, niveau -3 m - Bétonnage d'une étape de radier partie Est – Secteur abri PCI spécial de 799 places aménageables





## Résidence du home de Zambotte: avancement des travaux



Bruno Perroud  
Conseiller communal

### Contexte

Initialement, le but de la construction et de la rénovation du rez-de-chaussée de la Résidence du home de Zambotte était d'améliorer le confort des résidents en créant sept chambres individuelles médicalisées tout en maintenant quatre appartements indépendants à l'étage. Les exigences cantonales et environnementales ont apporté d'importantes modifications puisque l'ensemble de la Résidence a dû être rénové. Ainsi, les quatre appartements du premier étage ont aussi été mis aux goût du jour avec des WC-douche répondant aux normes d'accessibilité, le chauffage électrique a été remplacé par une pompe à chaleur et l'isolation sera accrue. De plus, le nombre de panneaux solaires sera augmenté puisqu'une capacité de 95% d'auto-consommation est estimée sur l'ensemble du home.

### Prestations

Ces adaptations donnent également l'opportunité d'adapter la prise en soin. Ainsi dès l'ouverture de la Résidence, il y aura la création de deux lits de court séjour. Ces lits permettent l'accueil provisoire, en principe



Résidence du home de Zambotte, extension, vue sud-ouest

pour une durée maximum de cinq semaines, d'une personne vivant à domicile, afin de soulager la famille chargée de sa prise en charge. Les lits de court séjour peuvent également accueillir temporairement les personnes âgées qui sortent de l'hôpital, qui ne sont pas en mesure de prendre soin d'elles-mêmes et pour lesquelles des soins à domicile ne sont pas envisageables.

Les personnes âgées ayant subi un accident ou malades (par ex. chute, détérioration de l'état général) peuvent aussi être accueillies

temporairement dans un lit de court séjour. Cette prestation subventionnée par le canton coûte 50 francs par jour. Dans une phase transitoire, le maintien des appartements médico-sociaux sera aussi possible en attendant l'ouverture des appartements de St-Germain Centre.

### Coûts

Projet global s'élève ainsi à Fr. 3,4 millions. Les subventions cantonales s'élèvent à Fr. 908'000.- et communales à Fr. 515'000. L'emprunt avec un cautionnement communal est à hauteur de Fr. 1,5 million. Il sera financé sur le long terme par le prix de pension des résidents. Le solde soit un montant de Fr. 500'000.- sera payé par les différents fonds de réserve de la Fondation Zambotte.

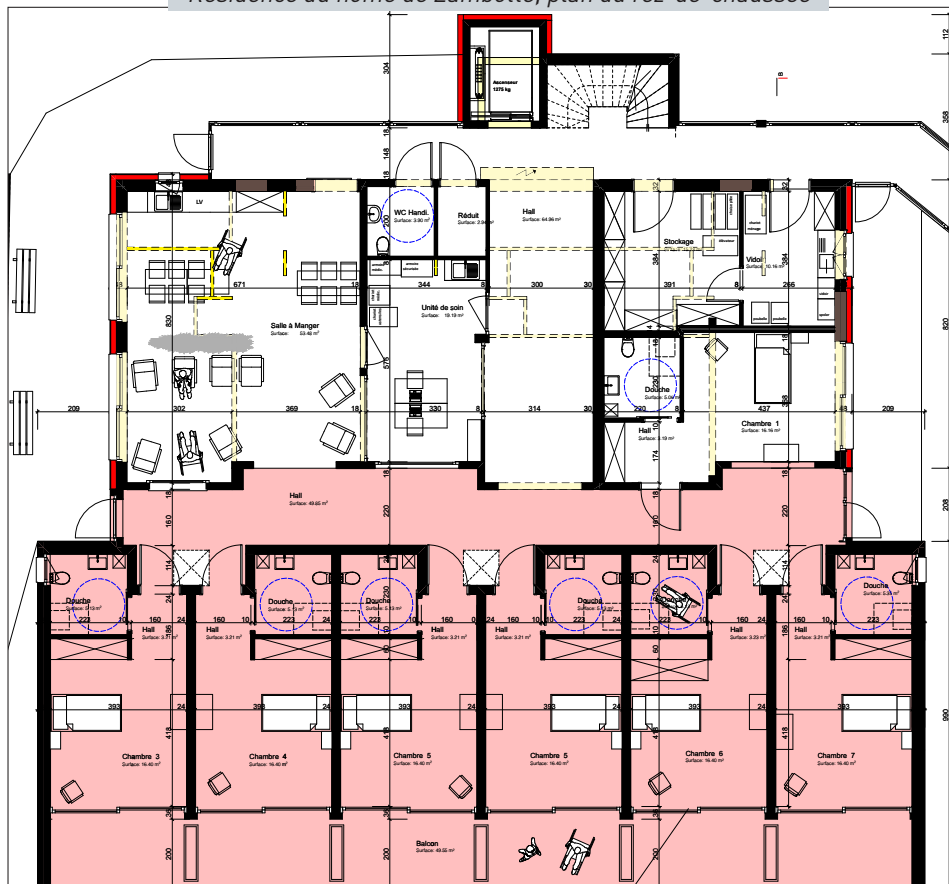
### Echéancier

Les travaux ont débuté en novembre 2018 et seront terminés en principe à la fin avril 2020. La date de l'inauguration officielle n'est pas encore fixée, mais entre les nettoyages et l'aménagement des locaux et la mise en place du mobilier, l'accueil des premiers résidents débutera début juillet 2020.

### Remerciements

Le bouclage de ce projet durant cette législature permettra ainsi d'étoffer l'offre des prestations en faveur des personnes âgées de la commune. Avec l'arrivée de St-Germain-Centre comprenant les cabinets médicaux, les locaux du CMS ainsi que la création d'appartements médico-sociaux, notre commune sera ainsi dotée de l'ensemble de prestations de proximité comme une ville. Pour terminer, je tiens à remercier les services cantonaux et communaux ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite du projet et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Résidence du home de Zambotte, plan du rez-de-chaussée





Vincent  
Reynard  
vice-président

## Budget 2020 de la municipalité

**FONCTIONNEMENT** - Le budget 2020 de la Municipalité présente un léger excédent de charges de CHF 168'325, ce qui représente une part de 0.5% des revenus financiers. Ce budget

peut donc être apprécié comme équilibré. Le tableau suivant renseigne sur le budget de fonctionnement selon les natures, en comparaison du budget 2019 et des comptes 2018.

### Compte de fonctionnement

Par rapport au budget 2019, les charges de fonctionnement budgétées pour 2020 sont en augmentation de CHF 2'524'536, soit +7.77% et les revenus sont eux en augmentation de CHF 2'600'150, soit +8.06%. Le taux de croissance des revenus étant supérieur à celui des charges, cela montre que la Municipalité a une bonne gestion du développement de son fonctionnement.

De manière plus précise, la comparaison du budget 2020 avec celui de 2019 et les comptes 2018 laisse apparaître, entre autres, un important accroissement des charges de personnel (CHF 1'082'383 entre 2018 et 2020). Cela résulte de la nécessaire adaptation de la taille de l'administration communale à celle de la population (près de 8'000 habitants) et au besoin d'une offre de

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8'350'892.51		8'881'840.00		9'433'275.00	
31 Biens, services et marchandises	8'468'079.68		7'621'690.00		8'405'110.00	
32 Intérêts passifs	343'437.50		254'600.00		266'000.00	
33 Amortissements	6'538'192.57		5'280'499.00		5'750'500.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	298'190.80		322'000.00		315'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'074'614.27		1'149'300.00		1'132'000.00	
36 Subventions accordées	7'649'725.54		7'636'400.00		8'071'650.00	
37 Subventions redistribuées	1'300.00		2'200.00		3'200.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	465.68		-		71'530.00	
39 Imputations internes	1'534'651.18		1'357'000.00		1'581'800.00	
40 Impôts		24'032'383.20		22'767'000.00		23'959'000.00
41 Patentes et concessions		545'159.53		568'800.00		594'000.00
42 Revenus des biens		623'415.65		518'865.00		543'465.00
43 Contributions		5'881'162.90		5'540'250.00		6'647'710.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		72'467.75		64'400.00		173'055.00
45 Restitutions de collectivités publiques		116'159.80		110'700.00		143'920.00
46 Subventions		1'761'545.13		994'450.00		1'207'770.00
47 Subventions à redistribuer		1'300.00		2'200.00		3'200.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		182'827.42		337'925.00		7'820.00
49 Imputations internes		1'534'651.18		1'357'000.00		1'581'800.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>34'259'549.73</b>	<b>34'751'072.56</b>	<b>32'505'529.00</b>	<b>32'261'590.00</b>	<b>35'030'065.00</b>	<b>34'861'740.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>243'939.00</b>		<b>168'325.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>		<b>491'522.83</b>		-		-

services publics correspondant à celui d'une petite ville valaisanne, que ce soit au niveau de la police, de l'entretien des bâtiments, que de la petite enfance ou de la gestion de la santé et du social. Les précisions nécessaires à ce sujet seront apportées lors de l'Assemblée primaire du 9 décembre. Par rapport aux comptes 2018, les

autres charges demeurent relativement stables. Quant aux recettes, notamment celles de l'impôt, elles sont, comme à chaque exercice, évaluées de manière prudente de façon à ne pas connaître de surprises au terme de l'année. Finalement, il y a lieu de préciser que le budget 2020 de la Municipalité intègre le

fonctionnement équilibré des postes du traitement des déchets, de l'adduction d'eau potable et de l'évacuation des eaux usées, conformément au principe de causalité. Cette situation est atteinte grâce à l'adoption des nouveaux règlements des eaux acceptés lors de l'Assemblée primaire extraordinaire du 28 octobre dernier.

**INVESTISSEMENTS** - Depuis quelques années, la Municipalité de Savièse poursuit une politique d'investissements soutenus afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et à sa population. Le budget 2020 prévoit des dépenses de CHF 10'593'000 et des

recettes de CHF 640'000, soit des investissements nets de CHF 9'953'000.

Le tableau suivant renseigne sur les investissements selon les tâches, en comparaison du budget 2019 et des comptes 2018.

### Compte des investissements

Selon la planification établie, les postes principaux des investissements sont :

- CHF 4'000'000 pour la suite de la construction du parking souterrain de St-Germain Centre;
- CHF 2'400'000 pour la construction du nouveau local des Travaux publics à Redin. Ces deux montants font partie des crédits d'engagements plus importants s'étalant sur plusieurs années ;
- CHF 1'010'000 pour la suite des travaux d'assainissement thermique du centre scolaire Moréchon 1 ;
- CHF 580'000 pour diverses routes communales

Compte des investissements selon le:	Compte 2018		Budget 2019		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	40'071.05	-	532'000.00	35'000.00	40'000.00	-
1 Sécurité publique	15'000.00	-	144'000.00	-	15'000.00	-
2 Enseignement et formation	1'226'963.18	136'000.00	1'000'000.00	120'000.00	1'010'000.00	300'000.00
3 Culture, loisirs et culte	2'348'439.41	251'097.00	480'000.00	78'000.00	609'000.00	50'000.00
4 Santé	5'907.60	-	10'000.00	-	30'000.00	-
5 Prévoyance sociale	424'161.62	-	40'000.00	-	264'000.00	100'000.00
6 Trafic	1'995'407.49	33'506.30	6'822'000.00	-	7'595'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts, déchets	3'247'185.73	321'880.15	858'000.00	60'000.00	760'000.00	120'000.00
8 Economie publique, y compris services industriels	163'512.95	44'059.25	410'000.00	40'000.00	220'000.00	20'000.00
9 Finances et impôts	146'506.20	47'150.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>9'613'155.23</b>	<b>833'692.70</b>	<b>10'346'000.00</b>	<b>383'000.00</b>	<b>10'593'000.00</b>	<b>640'000.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>8'779'462.53</b>		<b>9'963'000.00</b>		<b>9'953'000.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

- CHF 230'000 pour l'agrandissement de la crèche garderie
- CHF 200'000 de subvention à la Bourgeoisie pour les travaux de mise en valeur du Château de la Soie.
- CHF 220'000 pour l'assainissement du stand de tir



## Financement



Selon le compte administratif ci-dessus, la marge d'auto-financement budgétée pour 2020 est de CHF 5'273'175. En regard des investissements nets budgétés de CHF 9'953'000, la différence de CHF 4'679'825 devra être financée par des ressources externes.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	28'040'997.20	27'484'530.00	29'588'565.00
Revenus financiers	+ CHF	34'751'072.56	32'261'590.00	34'861'740.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>6'710'075.36</b>	<b>4'777'060.00</b>	<b>5'273'175.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'273'175.00
Amortissements ordinaires	- CHF	4'297'560.53	4'954'399.00	5'441'500.00
Amortissements complémentaires	- CHF	1'920'992.00	66'600.00	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>243'939.00</b>	<b>168'325.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>491'522.83</b>	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	9'613'155.23	10'346'000.00	10'593'000.00
Recettes	- CHF	833'692.70	383'000.00	640'000.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>8'779'462.53</b>	<b>9'963'000.00</b>	<b>9'953'000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6'710'075.36	4'777'060.00	5'273'175.00
Investissements nets	- CHF	8'779'462.53	9'963'000.00	9'953'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>2'069'387.17</b>	<b>5'185'940.00</b>	<b>4'679'825.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-

## Plan financier et projections



Tel que mentionné plus haut, la planification des investissements de notre commune met en avant des engagements importants à moyen terme. Certes ces investissements sont importants du point de vue financier, mais ils sont nécessaires au maintien et au développement d'excellentes conditions infra-structurelles à Savièse.

Le tableau ci-contre renseigne sur la planification financière de la commune à l'horizon 2022.

Face à cette politique d'investissements soutenue, l'administration communale devra se montrer vigilante et poursuivre sa politique de rationalisation des coûts pour faire face aux engagements courants, comme le montre la planification des années 2021 à 2023. Plus

<b>Plan financier</b>						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Prévisions compte de fonctionnement</b>						
Total des charges financières	28'040'997	27'484'530	29'588'565	29'828'800	30'883'100	31'503'200
Total des revenus financiers	34'751'073	32'261'590	34'861'740	34'940'000	35'272'500	35'511'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>6'710'075</b>	<b>4'777'060</b>	<b>5'273'175</b>	<b>5'111'200</b>	<b>4'389'400</b>	<b>4'007'800</b>
Amortissements ordinaires	4'297'561	4'954'399	5'441'500	5'700'000	5'950'000	6'100'000
Amortissements complémentaires	1'920'992	66'600	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>491'523</b>	<b>-243'939</b>	<b>-168'325</b>	<b>-588'800</b>	<b>-1'560'600</b>	<b>-2'092'200</b>
<b>Prévision du compte des investissements</b>						
Total des dépenses	9'613'155	10'346'000	10'593'000	8'880'000	8'360'000	9'390'000
Total des recettes	833'693	383'000	640'000	433'000	697'000	496'000
<b>Investissements nets</b>	<b>8'779'463</b>	<b>9'963'000</b>	<b>9'953'000</b>	<b>8'447'000</b>	<b>7'663'000</b>	<b>8'894'000</b>
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	8'779'463	9'963'000	9'953'000	8'447'000	7'663'000	8'894'000
Marge d'autofinancement	6'710'075	4'777'060	5'273'175	5'111'200	4'389'400	4'007'800
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-2'069'387</b>	<b>-5'185'940</b>	<b>-4'679'825</b>	<b>-3'335'800</b>	<b>-3'273'600</b>	<b>-4'886'200</b>
<b>Modification de la fortune/découvert</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	491'523	-243'939	-168'325	-588'800	-1'560'600	-2'092'200
<b>Fortune nette</b>	<b>30'267'134</b>	<b>30'023'195</b>	<b>29'854'870</b>	<b>29'266'070</b>	<b>27'705'470</b>	<b>25'613'270</b>
<b>Découvert au bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Modification des engagements</b>						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	-2'069'387	-5'185'940	-4'679'825	-3'335'800	-3'273'600	-4'886'200
<b>Engagements</b>	<b>22'775'654</b>	<b>27'961'594</b>	<b>32'641'419</b>	<b>35'977'219</b>	<b>39'250'819</b>	<b>44'137'019</b>

que le financement des investissements, c'est devra être assuré par une gestion financière rigoureuse.

## Budget 2020 de la bourgeoisie

Le budget 2020 de la Bourgeoisie prévoit, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 554'660 et des charges financières de CHF 612'300, soit par différence une marge d'autofinancement de CHF 57'640. Considérant les amortissements de CHF 89'000, le budget 2020 de la Bourgeoisie présente un excédent de charges de CHF 31'360. En raison des travaux de consolidation du Château de la Soie, les dépenses de fonctionnement de la bourgeoisie sont importantes. Cependant, grâce à l'avance faite par la Municipalité, ainsi que par l'obtention de subventions de la Loterie Romande, de l'Etat du Valais et la Confédération, le coût net au budget 2020 en charge de la Bourgeoisie est nul. Les autres charges de fonctionnement sont réduites au minimum nécessaire pour assurer l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, alors que les revenus proviennent essentiellement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Les investissements prévus en 2020 s'élèvent à CHF 35'000. Ils concernent des travaux d'amélioration aux chalets des alpages selon le plan d'investissements quadriennal. La marge d'autofinancement étant supérieure aux coûts des investissements, ceux-ci pourront être entrepris sans recours à un financement externe.

Toutes ces valeurs sont contenues dans le tableau ci-contre.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	42'933.72	49'965.00	554'660.00
Revenus financiers	+ CHF	184'935.35	89'800.00	612'300.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>142'001.63</b>	<b>39'835.00</b>	57'640.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	57'640.00
Amortissements ordinaires	- CHF	127'509.15	84'000.00	89'000.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>44'165.00</b>	31'360.00
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>14'492.48</b>	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	430'509.15	50'000.00	35'000.00
Recettes	- CHF	28'000.00	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>402'509.15</b>	<b>50'000.00</b>	35'000.00
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	142'001.63	39'835.00	57'640.00
Investissements nets	- CHF	402'509.15	50'000.00	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>260'507.52</b>	<b>10'165.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	22'640.00

Les éléments du budget 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire du 9 décembre prochain. Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).

## Bourgeoisie - Château de la Soie



Aline Héritier  
Conseillère  
communale

### Crédit d'engagement

Les travaux d'urgences entrepris en 2018/19 ont été financés par la Municipalité de Savièse en soutien à la Bourgeoisie qui ne pouvait assumer le coût de ces importants travaux de consolidation des ruines. Cet appui municipal a permis à la Bourgeoisie de peaufiner le projet global de mise en valeur du site et de lancer une recherche de fonds.

La Loterie Romande, l'Etat du Valais (Monuments historiques) et la Confédération ont déjà annoncé

leur soutien pour plus de 500'000 francs.

Afin de toucher les différents montants, la Bourgeoisie a récemment ouvert un compte qui lui permettra de gérer les frais aussi bien que les dons en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de la Soie.

Toutefois, le Conseil bourgeoisial ne pouvant pas engager plus de 10'000 francs, les Bourgeois seront appelés à voter un crédit d'engagement de 1,4 millions de francs lors de la prochaine assemblée bourgeoise, estimation du coût total du projet de



restauration et de mise en valeur de la colline: consolidation des maçonneries, recherches archéologiques et historiques, sentier didactique, plaquette, etc.





Dominique  
Liand  
conseiller  
communal

## Protégeons nos cours d'eau !



La préservation de la ressource d'une eau de qualité représente un enjeu très important pour notre commune.

Les risques encourus sur les rivières par les rejets dans les grilles d'eaux pluviales sont nombreux et encore méconnus du grand public. La Commune de Savièse lance donc une campagne de sensibilisation à destination de ses habitants.

En effet, le réseau d'eaux pluviales collecte les eaux claires pour les acheminer vers les milieux naturels. **Tout rejet dans une grille d'eaux pluviales rejoint un cours d'eau et une rivière.** La moindre petite pollution dans cet écosystème fragile peut entraîner la mort de toutes les espèces vivantes (poissons, herbiers et insectes aquatiques, libellules...). **Tout rejet de produits polluants (huiles usagées, acides, produits encrassants,**

**eaux de vidange de piscine...)** peut donc avoir de graves conséquences sur le milieu naturel.

L'objectif de cette sensibilisation est d'inciter chaque usager à améliorer sa pratique individuelle **en adoptant les bons gestes au quotidien**, ceci dans plusieurs situations (nettoyage de véhicules, d'outils de bricolage, de terrasse...). Certaines pratiques, au-dessus des grilles d'eaux pluviales, sont à bannir (utilisation de produits chimiques, de pesticides...).

En cas de pollution dans les cours d'eau, vous pouvez repérer les signes (odeurs, mousse, mortalité d'animaux...), donner l'alerte en appelant les pompiers au 118, la police au 117, où l'administration communale au 027 396 10 10.

Merci pour votre prise de conscience



**SOUS CHAQUE GRILLE  
SE CACHE UNE RIVIÈRE**

et votre participation active à cette démarche de préservation de notre patrimoine environnemental commun.







Sylvain  
Dumoulin  
Président

# Statuts de l'Association (de droit public)

## « Agglo Valais central »

### CONTEXTE

L'Agglo Valais central regroupe 19 communes, entre Ardon à Salquenen, et vise un développement territorial cohérent dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement (voir page 2). Le programme fédéral des agglomérations, lancé en 2001, permet à des communes (définies par l'Office Fédéral des statistiques) de bénéficier d'importants subsides pour la réalisation de mesures infrastructurelles (routes, ponts, priorisation des transports publics, etc.). Au-delà des presque 60 millions de francs promis par la Confédération à titre de cofinancements, l'enjeu principal de notre projet d'agglomération est une vision commune, fédératrice et adaptée du développement futur du Valais central ainsi qu'aux besoins de ses habitants. De la naissance du projet de deuxième génération en 2007 (aggloSion) à nos jours, l'Agglo s'est développée sous forme de « projet », sans existence juridique formelle. Vu l'importance des dossiers

traités (Plans Directeurs intercommunaux, centralisation des transports publics, etc.), cette situation n'est plus acceptable. C'est pourquoi le Comité de pilotage (COPIL: 19 Présidents de communes) actuel a formulé la demande à l'organe opérationnel d'élaborer des statuts pour créer une Association de droit public (au sens des art. 116 ss de la LCo). Cette décision a été validée le 2 mai 2019 lors du COPIL 01/19.

### POINTS IMPORTANTS

Les communes concernées étant déjà engagées dans le processus des agglomérations, il n'y aura pas de différence majeure pour elles d'un point de vue du fonctionnement opérationnel. Les implications diverses sont toutefois listées au paragraphe suivant. La conséquence principale de l'appartenance à une Association de droit public est la délégation de certaines tâches à celle-ci. Les tâches concernées sont listées à l'Art. 5 des statuts sous « Buts ». On y retrouve la gestion des projets d'agglomérations (un

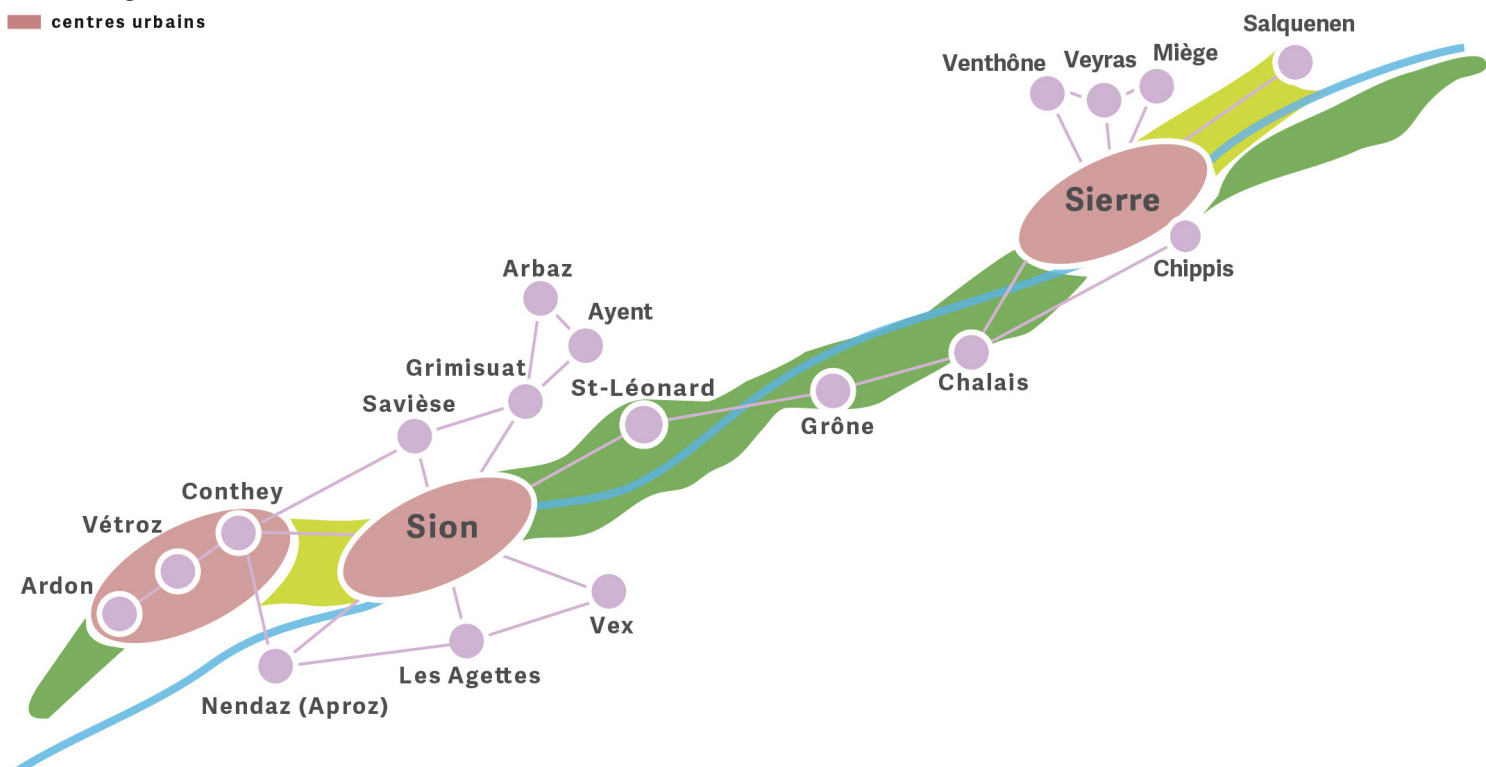
nouveau dossier peut être déposé à Berne chaque quatre ans environ), la coordination des mesures infrastructurelles retenues, l'élaboration des Plans Directeurs intercommunaux (en cours de processus) et la centralisation et mise en œuvre efficace des transports publics d'agglomération (également en cours de processus).

### CONSÉQUENCES POUR LES COMMUNES ET SUITE DES OPERATIONS

L'aménagement territorial à l'échelle communale ne sera aucunement délégué à l'Agglo (cf Art. 5 al. 1 let. c: « sous réserve des compétences des communes »). Le but de l'Association est de coordonner les différentes visions afin d'éviter les conflits éventuels de planifications ainsi que de garantir des économies d'échelles. La formalisation de cette entité juridique permettra aux plus grandes communes d'être représentées par plusieurs délégués (1 par tranche de 5'000 habitants) à l'Assemblée des délégués. Le fonctionnement des organes de l'Association est décrit en détails dès l'Art. 6. Un rapport d'activité annuel sera édicté et publié sur le site de l'Association ([www.agglo-valais-central.ch](http://www.agglo-valais-central.ch)).

agglo  
VALAIS  
CENTRAL

- communes
- zones périurbaines
- zones agricoles
- centres urbains





# Statuts de l'Association (de droit public)

## « Agglo Valais central » suite

Les Législatifs communaux doivent à présent étudier et valider ces statuts afin de permettre au Conseil d'Etat d'également y souscrire. Une première Assemblée des délégués sera ensuite convoquée (idéalement au premier semestre 2020) afin de formaliser la structure de l'Association nouvellement créée.

### Approfondissement : PROGRAMME FÉDÉRAL DES AGGLOMÉRATIONS

En 2001, la Confédération a formalisé le programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA). Constatant des problématiques parfaitement reconnues de nos jours (tels que l'exode rural, l'évolution démographique, le réchauffement climatique, les nouvelles mobilités, les changements de modes de vies, etc.), notre gouvernement fédéral a voulu encourager des planifications territoriales supracommunales, transversales et à long terme. Dans cette optique et afin de soutenir les autorités locales, le concept des agglomérations, qui regroupent plusieurs communes partageant un

même périmètre fonctionnel et donc par extension un même besoin d'action, était né.

L'office fédéral des statistiques (OFS) a ainsi édicté une liste de Villes et Communes ayant droit à des subsides d'agglomérations (annexe 4 OUMin). Chaque quatre ans, ces communes réunies en agglomérations ont la possibilité de déposer un dossier à Berne. Celui-ci comporte une partie analytique, une appréhension de la situation et des propositions d'améliorations. Celles-ci sont formalisées sous forme de mesures et illustrées dans des fiches (cf. [www.agglo-valais-central.ch](http://www.agglo-valais-central.ch) -Territoires et projets). Berne retient ensuite certains projets et cofinance une partie des mesures infrastructurelles qu'il a qualifiées de matures.

### Approfondissement : L'AGGLO VALAIS CENTRAL

Le projet « Agglo Valais central » (Agglo ou PA3) correspond à la troisième génération des PTA. Il regroupe 19 communes entre Ardon et Salquenen (cf. art. 4 des statuts), avec une limite d'altitude

à environ 1'200 mètres. Ce projet succède à « aggloSion » (PA2) qui regroupait 12 communes autour de la capitale. Celui-ci avait été retenu lors de la 2ème génération des PTA, en 2013. L'Agglo est dirigée par son Comité de pilotage (COPIL) qui réunit les 19 présidents des communes impliquées. Le canton, à travers les services du développement territorial (SDT), de la mobilité (SDM) et de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) sont également impliqués et invités au COPIL. La Présidente du COPIL est Madame la Préfète de Sion, Evelyne Crettex Reber. L'organe opérationnel est composé d'un coordinateur à plein temps.

### Approfondissement : MESURES RETENUES

Plus de 300 mesures ont été retenues dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation et de l'environnement pour les 2ème et 3ème générations. Seules les mesures infrastructurelles sont cofinancées à hauteur de 40% pour le PA2 et de 35% pour le PA3. Les mesures d'urbanisation et d'environnement sont

## Objectifs

### LA QUALITÉ DE VIE ET LA SÉCURITÉ, AU CŒUR DE L'AGGLO

- Transports publics**
  - ✓ Créer un réseau d'agglomération
  - ✓ Augmenter la fréquence de la desserte
  - ✓ Faciliter la circulation des bus en ville
  - ✓ Améliorer les correspondances
- Mobilité douce**
  - ✓ Améliorer les infrastructures de circulation à pied et à vélo
  - ✓ Assurer la sécurité des usagers (pistes cyclables, trottoirs)
- Réseau routier**
  - ✓ Compléter le réseau principal pour réduire le trafic dans les localités
  - ✓ Réaménager le réseau routier dans les centres des villes et des villages afin d'assurer le confort et la sécurité de tous les usagers
- Urbanisation**
  - ✓ Maintenir la vie et l'attractivité des villages
  - ✓ Densifier les secteurs desservis par les transports publics
- Paysage et nature**
  - ✓ Aménager la plaine en coordination avec le projet de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône
  - ✓ Regrouper les zones agricoles, valoriser les surfaces viticoles
  - ✓ Préserver les sites naturels et paysagers d'importance régionale

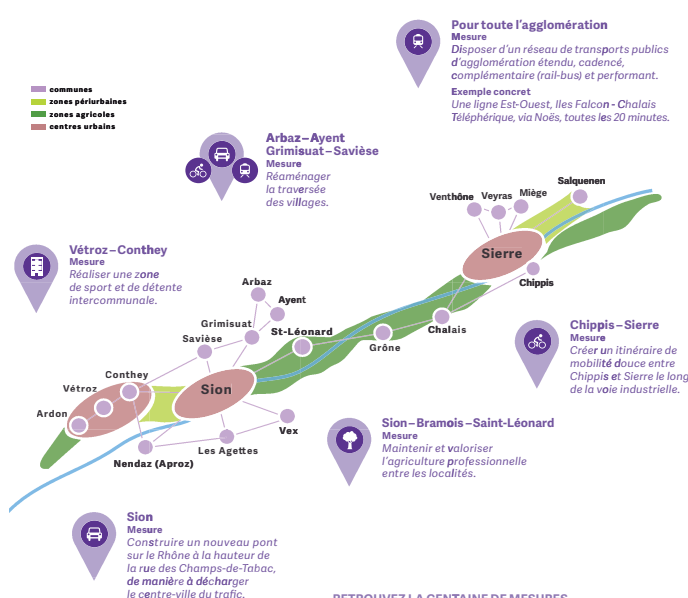
## Portrait

### L'AGGLO VALAIS CENTRAL, UN PÉRIMÈTRE IDÉAL

Cette agglomération représente le tiers de la force démographique et économique du canton. Elle regroupe plus de 100 000 habitants et près de 60 000 emplois. Son territoire s'étend d'Ardon à Salquenen, sur la plaine et sur une partie des coteaux.

## Quelques exemples

### DES RÉALISATIONS UTILES ET DURABLES, POUR TOUTES LES COMMUNES



RETROUVEZ LA CENTAINE DE MESURES PROPOSÉES SUR :

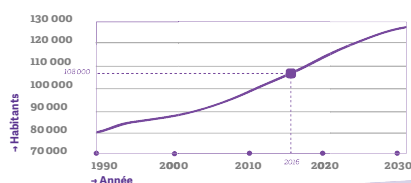
[www.agglo-valais-central.ch](http://www.agglo-valais-central.ch)

## Une extension de l'agglo Sion

Aux 12 communes du périmètre séduisus s'ajoutent 8 nouvelles communes de la région de Sierre. Les mesures acceptées en 2013 dans le cadre de l'agglo Sion ont obtenu un cofinancement de 29,25 millions de francs de la Confédération. Certaines d'entre elles sont déjà en cours de réalisation. L'agglo Valais central intègre de nouvelles propositions, qui seront déposées à Berne fin 2016.

[www.agglo-sion.ch](http://www.agglo-sion.ch)

### AUGMENTATION DE LA POPULATION\*



En 2030, les communes de l'agglo Valais central compteront 127 000 habitants. Qui dit augmentation de population, dit augmentation du nombre de logements et de déplacements. L'agglo est là pour anticiper ces changements et trouver des solutions à l'échelle régionale.

\* OCSP, modèle cantonal de projection démographique, résultat 2014, scénario haut

20  
communes

60%  
de pendulaires  
dans les villages

108 000  
habitants  
en 2016

## « Agglo Valais central » suite

quant à elles obligatoires mais non cofinancées. Elles assurent une certaine cohérence de la vision territoriale à moyen terme. Toutes les mesures proposées découlent d'un besoin avéré par les communes et ne sont pas « inventées » par l'agglomération. L'Agglo agit comme catalyseur, notamment financier.

A titre d'exemples, citons les requalifications des centres de localités (Ardon, Conthey, Savièse, Saint-Léonard / Uvrier, Vétroz), les passerelles de mobilité douce (hôpital de Sion et Lienne) ou les transports publics. La refonte de tout le réseau de bus d'agglomération du Valais central est en effet en cours (nouvelles lignes, cadences améliorées, priorisations, gouvernance et tarification centralisées, etc.).

### Approfondissement : AVANTAGES FINANCIERS

Les cofinancements pour les mesures retenues sont de Chf 29.25 millions pour le PA2 et Chf 32.33 millions pour le PA3 (montants hors TVA et renchérissement).

### Approfondissement : AVANTAGES NON-FINANCIERS

Les habitudes de mobilité, les comportements et les technologies évoluent très rapidement. Les frontières administratives, d'un point de vue fonctionnel, perdent du sens lorsque l'on parle de pendularité ou de mobilité de loisirs. Une vision stratégique régionale est nécessaire pour appréhender autant ces mouvements que la complexité technique et

juridique du développement territorial. Que l'on parle d'hypermobilité ou de proxymobilité, l'Agglo existe pour soutenir les communes dans leurs visions et pour assurer une cohérence régionale. Elle permet de mettre 19 communes autour de la table pour trouver des solutions pragmatiques.

### CONTENU DES STATUTS : BREF DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTES SECTIONS

#### Bases légales :

Les bases légales citées couvrent la loi sur les communes valaisanne ainsi que les diverses lois et dispositions fédérales relatives aux projets d'agglomérations.

#### Nom, membres, but et sièges :

Les art. 1 à 5 couvrent cette section. Il est stipulé que l'Association est de droit public et que son siège est à Sion. Les 19 communes membres sont ensuite citées. Le périmètre fonctionnel vient du fait que toutes les communes ne sont pas considérées dans leur entier (limite d'altitude). Ce périmètre qualifié de fonctionnel pourrait cependant être amené à évoluer (compétence de l'Assemblée des délégués). A noter que, en cas de fusion de communes, la commune restante aura l'obligation légale de reprendre les engagements (y compris les participations aux Associations) des communes fusionnées.

#### Organisation :

L'art. 6 liste les différents organes de l'Association: l'Assemblée des délégués (« législatif »), le Comité de direction (« exécutif ») et le réviseur. L'organe opérationnel sera ensuite décidé par le Comité de direction.

#### Assemblée des délégués :

Les art. 7 à 11 couvrent cette section. Le fonctionnement ainsi que les tâches de cet organe « législatif » sont régis en détails. Chaque commune (membre) a droit à au moins un délégué. Le nombre total de délégués est ensuite proportionnel au nombre d'habitants (1 délégué / 5'000 habitants – voir annexe 1 pour les chiffres). Les deux premiers délégués sont des élus de l'exécutif communal, le choix des suivants est laissé libre aux membres (techniciens, secrétaire communal, etc.). Les compétences de l'Assemblée des délégués sont détaillées à l'art. 8.

Les 2/3 des délégués doivent être présents pour que l'Assemblée soit valablement constituée. Certaines décisions ne sont pas prises à la majorité simple (cf. art. 9). L'Assemblée des délégués se réunit au moins 2 fois par année et ses délibérations sont publiques.

#### Comité de direction :

Les art. 12 à 15 couvrent cette section. Le Comité de direction s'apparente à l'exécutif de l'Association et est composé de 7 membres assurant une juste représentation des différentes régions socio-économiques de l'Association. Ses membres sont des élus des exécutifs communaux (Président ou Vice-Président) et/ou des Préfets. Ses compétences sont expliquées en détails à l'art. 13.

#### Réviseur :

L'art. 16 stipule que les comptes sont révisés chaque année par un réviseur agréé.

#### Financement et responsabilité :

Les art. 17 à 21 couvrent cette section. Le financement majeur pour le fonctionnement opérationnel de l'Association provient d'une participation annuelle des communes membres. Celle-ci est basée sur le nombre d'habitants compris dans le périmètre fonctionnel de l'Agglo. Son montant est décidé par l'Assemblée des délégués (en 2018 et 2019 il était de 3.- fr. / habitant / année). Des contributions extraordinaires (études spécifiques, participation cantonale ou fédérale, etc.) peuvent également être considérées. Les art. 19 et 20 décrivent leur utilisation ainsi que leur répartition. Finalement, certains articles (ceux dont le numéro est accompagné d'un «\*») sont soumis à un référendum facultatif (cf. art. 21).

#### Information :

L'art. 22 stipule que le budget, les comptes, le rapport annuel ainsi que les rapports de révisions sont transmis aux communes membres et postés sur le site internet de l'Association (www.agglo-valais-central.ch).

#### Adhésion, démission, dissolution et liquidation :

Chaque commune membre peut se retirer de l'Association moyennant le respect des engagements déjà pris. La dissolution de l'Association peut être décidée par les 2/3 des délégués.







Anne-Lise  
Solliard  
Conseillère  
communale

## Savièse « Commune en Santé »

Savièse évolue dans l'air du temps avec une dynamique certaine pour ses concitoyens par la mise à disposition d'une zone verte avec son espace sportif d'Oure, le projet en cours de St-Germain Centre qui offrira une solution économique, efficiente et durable en matière de coordination de la santé et du social à Savièse ainsi que le désir de labelliser sa cité en tant que « Commune en Santé ».

Ce label, influencera positivement et à long terme l'état de santé de notre population, en agissant au niveau individuel, en transmettant connaissances et compétences en matière de santé et au niveau structurel, en agissant sur l'environnement physique et social qu'il offre à ses habitantes et habitants (aménagement du territoire, sécurité, cohésion sociale, espaces publics, etc.).

Il s'agit d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur notre territoire afin d'agir davantage en faveur de la santé de nos habitants et d'offrir, ainsi, à

tous nos citoyens une vitrine claire de l'offre importante d'activités physiques, de prestations en faveur des enfants et des aînés, de nos entreprises dans le but de promotion et prévention de la santé.

- Promouvoir et prévenir afin que chacun d'entre nous puisse prendre soin de sa vie.

- Promouvoir et prévenir afin d'amoindrir de futurs problèmes médicaux.

- Promouvoir et prévenir afin d'éviter voire réduire les coûts qui en résultent.

Le label « Commune en Santé » est un outil d'une certaine importance permettant d'offrir une qualité de vie équilibrée à tous les habitants de notre territoire communal.

C'est pourquoi, votre municipalité met tout en œuvre pour mener à bien ce concept.



### COMMUNE de SAVIÈSE

#### Convocation à l'assemblée primaire au centre culturel « Le Baladin »

L'assemblée primaire est convoquée le **lundi 9 décembre 2019**, à **19h30**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbaux des assemblées primaires des 17 juin et 28 octobre 2019
2. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour la transformation de la résidence
3. Présentation du budget 2020, du plan quadriennal 2020-2023 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2020 de la Municipalité
5. Approbation des statuts de l'AggloSion
6. Divers

### BOURGEOISIE de SAVIÈSE

#### Convocation à l'assemblée bourgeoisiale au centre culturel « Le Baladin »

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **lundi 9 décembre 2019**, dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour les travaux de rénovation et de sécurisation du Château de la Soie
3. Présentation du budget 2020 de la Bourgeoisie
4. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie
5. Agrégation de nouveaux bourgeois
6. Divers

Le message introductif pour le budget 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que les procès-verbaux des assemblées des 17 juin et 28 octobre 2019 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

# Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale au Baladin lundi 9 décembre à 19 h 30



## Un chef de service et un chef de projet ont intégré le personnel communal en cette fin d'année



**CHRISTOPHE PRAZ**  
chef de service  
de la sécurité publique

Originaire de Nendaz, âgé de 50 ans, marié et papa de deux enfants, il habite Nendaz.

Son parcours :

- 20 ans à la police municipale de Nendaz, dont 7 ans comme chef de poste
- 32 ans au Corps des sapeurs-pompiers de Nendaz, dont 27 ans comme officier responsable de la formation et de l'instruction
- 15 ans comme instructeur fédéral sapeur-pompier
- Remplaçant chef EMCR (Etat-major de conduite régional) Nendaz-Veysonnaz
- Titulaire de la formation OCVS - BLS/AED (réanimation cardio-pulmonaire).



**GRÉGORY DUCOMMUN**  
nouveau chef de projet

Né en 1987, célibataire, un enfant, établi en Valais depuis dix ans, diplômé HES en 2010, CAS en génie parasismique

Son parcours :

- 10 ans en bureau d'étude, principalement dans les domaines de la structure et de l'infrastructure, d'abord comme ingénieur de projets puis comme chef de projets et directeur de travaux.
- Expérience dans la gestion de projets de leur phase avant-projet à leur phase mise en service, essentiellement dans la transformation de bâtiments, l'assainissement d'ouvrages d'art et en travaux autoroutiers.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions.



### Exposition Mathias Aymon à la Maison de la Culture



Exposition jusqu'au dimanche 29 décembre. Du jeudi au dimanche, de 14h à 18h.

Mathias Aymon est né à Sion en 1967. Il suit des études de mathématiques à l'Université de Genève et à Louvain-la-Neuve (Belgique).

Petit-fils du peintre Charles-Clos Olsommer, il vit actuellement à Veyras, où il se consacre à la peinture depuis 2006.